

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseil communautaire LGV

Réunion du 01 mars 2018

Foyer des Jeunes à Aups

PRESENTS : MORDELET Charles-Antoine ; GARRON Jean-Marie ; PANTEL Bernard ; POCLET Cécile ; ROUX Marlène ; VINCENTELLI Patrick ; BACCI Jean ; BARRIERE Francis ; DEMANGE Roger ; GENDRY Patrick ; POISSON Stéphane ; PRUD'HOMME Fabienne ; BALBIS Rolland ; CONSTANS Pierre ; ESCARRAT Rose-Marie ; VAGH-HEINMANN Vincent.

REPRESENTES : MURAT DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine ; ROLLAND Sylvie par GENDRY Patrick ; HOUY Anne par BARRIERE Francis.

ABSENTS : FAURE Antoine ; CALCHITI Emile ; BONAVENTURE Marie-Françoise ; VIRY Roland ; PONS Georges ; CALCHITI Emile ; ROUVIER Armand ; MICHEL Ernest ; CARLETTI Raymonde ; ROUVIER Daniel ; GUIGUES Denise ; JEANNERET Renée ; JUGY Pierre ; REVELLI Olivier ; CLAP Bernard ; CLIQUET Lydie.

La séance est ouverte à 15h00.

Constatant que le quorum n'est pas atteint, M. le Président rappelle que conformément aux conditions prévues par l'article L.2121-17 du CGCT, le présent Conseil délibèrera valablement sans condition de quorum.

M. Le Président soumet au Conseil le procès-verbal de la précédente réunion, en date du 15 février 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Est élue secrétaire de séance : Mme Marlène ROUX.

M. Le Président soumet au Conseil les points inscrits à l'ordre du jour :

• **Délibération n°151-03-2018 : Présentation et approbation du schéma de développement touristique.**

M. Le Président informe le Conseil que le « Schéma de Développement Touristique » est à présent finalisé. Il donne la parole à M. Perrot, directeur de l'OTI, qui intervient pour présenter le schéma aujourd'hui soumis à la validation du Conseil communautaire. M. Perrot informe le Conseil que des restitutions publiques ont déjà été effectuées auprès des professionnels du tourisme (sur Aups et Trigance) et une présentation a également été faite lors du premier Conseil d'Exploitation de l'OTI (Aiguines). Ces propositions ont reçu un accueil très positif de la part des nombreux professionnels

présents. Le document est décliné en fiches-actions pour chacun des projets identifiés. A l'issue de la validation du Conseil, la mission d'accompagnement et d'étude du cabinet prendront fin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibérations n°152-03-2018 et n°153-03-2018: demandes de subventions pour les projets « Hébergement polyvalent mutualisé » et « Coopérative agricole ».**

M. Le Président informe le Conseil que la première délibération vise à effectuer une demande de subvention au titre du projet d'hébergement polyvalent mutualisé aux Salles-sur-Verdon, pour la 3^e et dernière tranche de DETR, sur laquelle 100 000 € sont sollicités auprès de l'Etat.

La seconde délibération concerne le projet de coopérative agricole. Ce dossier n'avait pas été retenu par l'Etat en 2017 au titre de la DETR/FSIPL. Entre temps, la Région a octroyé à ce projet un accord de subvention de 300 000 € en 2017. Il est demandé à l'Etat d'intervenir à la même hauteur que la Région.

M. Le Président ajoute que ces deux projets sont inscrits au Contrat de Ruralité signé entre la CCLGV et l'Etat et identifiés par la CCLGV comme prioritaires pour 2018.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°154-03-2018 : Constitution de la commission « Vie Associative ».**

M. Le Président rappelle qu'en octobre 2017, la CCLGV s'est dotée d'une procédure d'instruction des dossiers de subvention. Celle-ci permettra de garantir un traitement équitable des demandes, de vérifier l'intérêt communautaire des projets, de juger la pertinence des actions présentées et la capacité du porteur à les mener à bien.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette procédure d'instruction, il est proposé au Conseil de procéder à l'installation de la Commission « Vie Associative ».

Dans le cadre du budget 2018, M. Le Président propose d'ouvrir une enveloppe affectée aux subventions d'un montant de 30 000 €. La commission aura donc la responsabilité du bon usage de ces crédits, étant entendu que le Conseil restera souverain pour les décisions d'attribution, sur avis de la Commission.

Cette Commission doit être composée de 6 membres minimum et d'un Vice-Président. Mais il est souhaitable qu'un maximum d'élus s'impliquent, dans la mesure où la commission aura un rôle important à jouer pour juger de la qualité des projets : instruction de dossiers, audition des porteurs, demande de compléments, formulation d'avis, etc.

Est élu Vice-Président de la commission : M. Charles-Antoine MORDELET.

Sont élus membres de la commission : Marie-Françoise BONAVENTURE, Émile CALCHITI, Raymonde CARLETTI, Lydie CLIQUET, Pierre CONSTANS, Roger DEMANGE, Patrick GENDRY, Renée JEANNERET, Cécile POCKET, Vincent VAGH-WEINMANN.

Mme Marlène ROUX se déclare défavorable à la mise en œuvre d'une procédure de subventionnement au niveau de l'EPCI et fait valoir qu'il s'agit d'une prérogative qui doit rester communale.

M. Le Président fait observer que l'ensemble des collectivités territoriales et EPCI peuvent définir une politique de soutien à la vie associative et le font en général. En outre, dans un souci de transparence, la CCLGV s'est dotée d'un règlement d'attribution des subventions et d'une procédure d'instruction préalablement validés par le Conseil communautaire. Il appartiendra donc à la Commission et au Conseil de juger de la pertinence des demandes, de l'intérêt communautaire des projets et de la complémentarité d'un possible soutien avec les subventions existantes, notamment communales.

La délibération est adoptée à la majorité, avec une abstention (M. Jean-Marie GARRON) et un vote contre (Mme Marlène ROUX).

- **Délibérations n° 155-03-2018 et n°156-03-2018 : Ouverture de la commission « Aménagement de l'Espace » et constitution du Comité consultatif du SCoT.**

M. Le Président donne la parole à M. Renaud Batisse, chef de projet SCoT, afin de présenter les premiers principes de pilotage du projet de SCoT, validés par le Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace, Antoine Faure, et la Commission Aménagement de l'Espace.

Il est rappelé que proposition a été faite par courrier auprès des 16 maires d'associer les conseillers municipaux non communautaire, comme le prévoit le règlement intérieur des assemblées de la CCLGV.

M. Le Président insiste sur l'importance d'une forte implication des élus dans la durée afin que ce SCoT puisse aboutir et refléter au mieux les aspirations du territoire.

Sont élus membres de la commission « Aménagement de l'Espace » en sus des membres actuels : Jean BACCI, Francis BARRIERE, Raymonde CARLETTI, Bernard CLAP, Roger DEMANGE, Denise GUIGUES, Renée JEANNERET, Marlène ROUX et Patrick VINCENNELLI.

Il est précisé que cette commission pourra également se réunir sous le format d'un « Comité consultatif » aux fins de pouvoir associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°157-03-2018: demande de cofinancement du Département du Var pour la réalisation de photos aériennes haute définition.**

M. Le Président informe les élus que le Conseil Départemental du Var sollicite ses partenaires pour co-produire, avec l'IGN, une photographie aérienne en Haute Résolution du Département du Var.

Cette opération a un coût total de 185 610 € HT. L'IGN, la Région PACA, le Département et les EPCI participent à son financement. La CCLGV est appelée sur une contribution volontaire à hauteur de 1 500 € HT (calculée sur la base de la population et de la superficie INSEE 2017).

Cette photographie aérienne Haute Définition sera utile à la modernisation des services et des bases de données de référence pour le territoire, et notamment à ses systèmes d'information géographique (SIG). Ce support sera utilisable par l'EPCI et ses communes membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°158-03-2018 : Convention de groupement de commandes d'achat d'énergie avec le SYMIELEC VAR.**

M. Le Président rappelle que le SYMIELEC VAR a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité afin de permettre aux collectivités de passer en offre de marché pour les « tarifs jaunes » et les « tarifs verts » avant le 1er janvier 2016, date butoir fixée par les textes réglementaires. Des gains de coût de fonctionnement non négligeables peuvent être obtenus. La CCLGV s'est portée candidate pour être intégrée au nouvel accord-cadre qui sera lancé prochainement par le Syndicat. Il convient pour cela de délibérer sur le principe de l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SYMIELEC VAR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°159-03-2018 : désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'Argens au titre de la compétence « GEMAPI ».**

M. Le Président informe le Conseil qu'au titre de la compétence GEMAPI et suivant le principe de « représentation-substitution » la CCLGV est membre du Syndicat Mixte de l'Argens depuis le 1^{er} janvier 2018 en lieu et place de ses communes membres. Il convient à présent de désigner 10 délégués au Syndicat Mixte de l'Argens, dont 5 titulaires et 5 suppléants. Ces délégués représenteront le territoire lors des Comités Syndicaux.

Sont élus délégués titulaires : Marlène ROUX ; Patrick GENDRY ; Patrick VINCENELLI ; Jean BACCI ; Rolland BALBIS.

Sont élus délégués suppléants : Bernard PANTEL ; Roger DEMANGE ; Vincent VAGH-HEINMANN ; Cécile POCLET ; Olivier REVELLI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°160-03-2018 : Convention temporaire d'appui au Parc Naturel Régional du Verdon au titre de l'urbanisme.**

M. Le Président informe le Conseil que le PNR du Verdon se trouve momentanément dépourvu d'une partie des compétences internes nécessaires pour remplir ses missions en matière d'urbanisme dans un contexte transitoire de recrutement d'un agent.

Le Parc a demandé l'aide de la CCLGV pour pallier à ce manque, sur cette période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2018. Il s'agirait de répondre à cette demande par un partenariat temporaire permettant au Parc de bénéficier de l'ingénierie de la CCLGV. La CCLGV apporterait temporairement son expertise dans la préparation des avis en matière d'urbanisme et des réunions impliquant les personnes publiques associées, dont certaines concernent au même titre la CCLGV. Par soucis de neutralité, cette aide ne portera pas sur des documents d'urbanisme élaborés par des communes membres de la CCLGV. Il est demandé au Conseil de répondre favorablement au Parc, avec lequel la CCLGV s'est déjà engagée sur plusieurs partenariats comparables, comme pour la mise en place du système d'information géographique, le suivi de l'étude Ressourcerie ou encore les certificats d'économie d'énergie. Sur ces actions, la CCLGV bénéficie de l'ingénierie du PNR du Verdon.

La délibération est adoptée à la majorité avec une abstention (M. Jean-Marie GARRON).

- **Délibération n°161-03-2018 : Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).**

M. Le Président explique qu'avec la mise en place du RIFSEEP, le Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) affecte les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale. Il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2018 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations. Les tableaux des effectifs sont présentés en annexe du projet de délibération. A ce jour, la CCLGV compte 23 agents fonctionnaires et contractuels, dont 13 agents transférés des communes suite à des prises de compétences.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°162-03-2018 : Définition d'un complément de rémunération pour les agents en contrat de droit privé.**

M. Le Président expose au Conseil que l'attribution des primes aux agents en contrat de droit privé employés dans les collectivités territoriales et les établissements publics relève d'une décision de l'organe délibérant. En effet, ces agents sont exclus du champ d'application du Statut propre aux agents de la Fonction Publique Territoriale. Le régime indemnitaire ne leur est donc pas applicable. A ce jour, par exemple, les agents en contrat aidé sous statut de travailleur handicapé sont par exemple exclus du champ d'application des primes.

Par contre, l'équivalent d'un tel complément de rémunération peut être inclus dans la rémunération des agents de droits privé, notamment au regard des missions assurés par ces derniers, à comparer à celles assurées par les agents de droit public.

Il est proposé d'instaurer un complément de rémunération facultatif aux agents titulaires d'un contrat de droit privé. D'une part, afin de respecter une égalité de traitement entre les agents quel que soit leur statut, d'autre part afin de disposer des outils de management nécessaires à la bonne gestion des agents sous contrat de droit privé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°163-03-2018 : Autorisation d'ester en justice contre les cotisations au SDIS.**

M. Le Président informe le Conseil que les clés de répartition des cotisations au SDIS ont été établies sur des bases de calcul communales, que contestent actuellement les communes de Bauduen et de Trigance. Dans le cadre du transfert de charges, la Communauté de communes applique les clés de répartition fournies par le SDIS. Or, dans la mesure où les communes de Bauduen et de Trigance sont actuellement en situation de recours contentieux contre le SDIS en ce qu'elles contestent lesdites clés de répartition, il convient pour la CCLGV de ne pas procéder au règlement du titre pour la partie correspondant aux quotes-parts desdites communes, dans l'attente de la décision du juge administratif.

M. Le Président ajoute qu'un accord amiable a cependant été obtenu avec Mme La Présidente du SDIS afin de minorer la cotisation de la CCLGV de la quote-part des communes de Trigance et Bauduen. Il apparait également que des discussions sont en cours entre Mme la Présidente du SDIS et les Maires des communes concernées.

- **Délibération n°164-03-2018 : Modification des statuts de la CCLGV.**

M. le Président informe le Conseil que la CCLGV est éligible à la DGF bonifiée depuis sa création en 2014, ce qui lui a permis de bénéficier de dotations plus importantes de l'Etat en raison du nombre de compétences exercées. Le législateur avait prévu, pour 2018, de passer le nombre de compétences

requis pour la DGF bonifiée de 6 à 9, à la suite de quoi il était apparu, pour le Bureau communautaire, que ces compétences s'avéraient lourdes à mettre en œuvre et dans des délais trop courts.

Mais par la Loi de Finance rectificative votée fin 2017, et alors même que les statuts de la CCLGV étaient en cours de révision, le législateur a décidé d'abaisser le nombre de compétences requises de 9 à 8. Il apparaît aujourd'hui faisable et réaliste d'inscrire les statuts de la CCLGV en conformité avec ces nouvelles dispositions, en se dotant de compétences ayant une implication financière faible voire nulle. Sur la base de cette proposition, le Bureau communautaire a émis un avis favorable.

Il est ainsi proposé au Conseil de procéder à une modification statutaire affectant les compétences exercées par la Communauté de communes, à savoir l'ajout des compétences :

- « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Elaboration d'un schéma intercommunal de l'habitat. Acquisition, rénovation et réhabilitation thermique de logements sociaux d'intérêt communautaire. »
- « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Voirie intercommunale d'accès limitrophe aux zones d'activité économiques d'intérêt communautaire. »

Pour rappel, les simulations effectuées sur la perte de la DGF bonifiée font apparaître un manque à gagner de - 14 597 € (à minima) en 2018, de - 29 195 € (à minima) en 2019 et de - 43 791 € (à minima) en 2020.

Les modifications statutaires seront, comme il se doit, notifiées aux Conseils Municipaux pour délibération sous 3 mois.

Mme ROUX s'interroge sur le coût effectif et les implications du transfert d'une partie de la compétence « voirie ». M. Le Président explique que la compétence cible une portion restreinte de voirie, à savoir la voirie limitrophe des zones d'activités économiques, sachant qu'au sein desdites zones la voirie est déjà transférée de droit à l'EPCI.

La délibération est adoptée à la majorité, avec une voix contre (Marlène ROUX) et une abstention (Bernard PANTEL).

POINTS DIVERS :

- **Acquisition d'un bâtiment en vue de l'implantation du siège administratif et technique de la CCLGV.**

M. Le Président informe le Conseil que, suite à discussion avec M. Le Président du Département, il apparaît que le Département serait enclin à vendre ses locaux situés à Aups, Quartier Ste Catherine, pour un montant de 600 000 € contre 700 000 € initialement. Des travaux de réhabilitation, notamment thermique, seront nécessaires avant de pouvoir envisager d'intégrer les locaux. Il convient ainsi de se positionner dans les meilleurs délais, car les besoins liés à l'accroissement d'activités et de compétences de la CCLGV nécessitent dès à présent des locaux adéquats.

M. Le Président sollicite l'accord du Conseil afin de procéder aux démarches de recherche et d'estimation financière nécessaires, préalablement à toute acquisition.

- **Lancement du marché d'étude : Eau, Assainissement et Pluvial.**

M. Le Président informe le Conseil du lancement de la consultation d'étude relative à la compétence Eau, Assainissement et Pluvial pour laquelle la CCLGV a obtenu un cofinancement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

- **Point d'avancement sur le Contrat de Ruralité**

M. Le Président rappelle au Conseil que le Contrat de Ruralité 2017-2020 a été signé le 14 décembre 2017 avec M. Le Préfet du Var. La CCLGV a établi un plan d'action territorial sur 3 ans. 19 opérations sont inscrites, dont 4 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes et 15 portées par ses communes membres. Ce contrat représente un coût total prévisionnel d'opérations de 11 millions d'euros, opérations sur lesquelles l'Etat doit à hauteur de 3 millions d'euros.

Les projets inscrits au contrat en 2018 (dans le cadre des enveloppes DETR, FSIPL ou FNADT) concernent : Construction d'un hébergement polyvalent mutualisé (CCLGV) ; Implantation d'une Ressourcerie (SMHV) ; Mise en place d'une coopérative agricole (CCLGV) ; Rénovation du système de chauffage de la Maison des Associations (Villicroze) ; Aménagement de l'espace Fontvieille (La Martre) ; Voie de

délestage du quartier Sainte Anne (Bauduen) ; Aménagement d'un sentier piétonnier (Baudinard) ; Aménagement de liaisons piétonnes (Les Salles) ; Rénovation urbaine du secteur Pré de Fines (Villecroze).

M. Mordelet informe M. Le Président qu'un dossier a également été déposé cette année par la Commune d'Aiguines pour l'aménagement du sentier « Col d'Illoire ».

- **Point d'avancement sur le programme LEADER**

M. Le Président informe le Conseil que les dossiers présentés par la CCLGV ont été retenus, pour un financement Europe et Région à hauteur de 90% :

- Etude de faisabilité économique du projet de Coopérative Agricole, associant les partenaires du projet (29 250 € obtenus).
- Mobilisation du foncier agricole, avec un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal, une Convention d'Aménagement Rural et une étude sur les friches à enjeux (101 459 € obtenus).
- Dispositif Terre d'Ambitions : mise en place d'outils de communication sur le dispositif, création d'une bourse d'immobilier d'entreprises, organisation de formations inter-entreprises à la MSAP, création d'un club local d'entrepreneurs et création d'un salon professionnel dédié à l'entrepreneuriat (29 250 € obtenus).

Ces actions pourront ainsi être prochainement engagées.

- **Déjeuner de printemps de la CCLGV, le 20 mars au Château Thuerry.**

M. Le Président invite les élus qui ne l'auraient encore fait à confirmer leur présence auprès de la CCLGV.

- **Autres points : instruction des ADS.**

M. Le Président informe le Conseil que, suite à son courrier en date du 27 septembre, la DDTM a répondu favorablement pour prolonger l'instruction des ADS à titre gratuit pour le compte des communes de la CCLGV.

M. BACCI et M. GENDRY font observer que ce service sera vraisemblablement rendu sur Brignoles à compter de 2019 et non plus directement sur le territoire. Ils s'interrogent sur la qualité du service alors rendu et demandent s'il ne serait pas pertinent que la CCLGV puisse prendre en charge ce service d'instruction ; ceci sachant que les autres EPCI du Département en font déjà de même.

M. Le Président rappelle avoir suivi la position du Conseil communautaire qui, majoritairement, ne souhaitait pas que la CCLGV subisse un désengagement des services de l'Etat.

La séance est levée à 17h00.

| | |
|--|--|
| Pour la commune d'Aiguines | |
| - <i>Monsieur Charles-Antoine MORDELET</i> | |
| Pour la commune d'Artignosc-sur-Verdon | |
| - <i>Monsieur Jean-Marie GARRON</i> | |
| Pour la commune d'Aups | |
| - <i>Monsieur Antoine FAURE</i> | |
| - <i>Monsieur Bernard PANTEL</i> | |
| - <i>Madame Marie-Françoise BONAVENTURE</i> | |
| - <i>Madame Cécile POCLET</i> | |
| - <i>Madame Marlène ROUX</i> | |
| - <i>Monsieur Patrick VINCENTELLI</i> | |
| Pour la commune de Baudinard-sur-Verdon | |
| - <i>Monsieur Georges PONS</i> | |
| Pour la commune de Bauduen | |
| - <i>Monsieur Emile CALCHITI</i> | |
| Pour la commune de Brenon | |
| - <i>Monsieur Armand ROUVIER</i> | |

| | |
|---|--|
| Pour la commune de Chateaufieux | |
| - <i>Monsieur Ernest MICHEL</i> | |
| Pour la commune de La Martre | |
| - <i>Madame Raymonde CARLETTI</i> | |
| Pour la commune de Le Bourguet | |
| - <i>Monsieur Daniel ROUVIER</i> | |
| Pour la commune de Moissac-Bellevue | |
| - <i>Monsieur Jean BACCI</i> | |
| Pour la commune de Les Salles-sur-Verdon | |
| - <i>Madame Denise GUIGUES</i> | |
| Pour la commune de Régusse | |
| - <i>Madame Anne HOUY</i> | |
| - <i>Monsieur Francis BARRIERE</i> | |
| - <i>Monsieur Roger DEMANGE</i> | |
| - <i>Monsieur Patrick GENDRY</i> | |
| - <i>Madame Renée JEANNERET</i> | |
| - <i>Monsieur Stéphane POISSON</i> | |
| - <i>Madame Fabienne PRUD'HOMME</i> | |

| | |
|--------------------------------------|--|
| - Madame Sylvie ROLLAND | |
| Pour la commune de Tourtour | |
| - Monsieur Pierre JUGY | |
| - Monsieur Olivier REVELLI | |
| Pour la commune de Trigance | |
| - Monsieur Bernard CLAP | |
| Pour la commune de Vérignon | |
| - Monsieur Philippe MURAT-DAVID | |
| Pour la commune de Villecroze | |
| - Monsieur Roland BALBIS | |
| - Madame Lydie CLIQUET | |
| - Monsieur Pierre CONSTANS | |
| - Madame Rose-Marie ESCARRAT | |
| - Monsieur Vincent VAGH-HEINMANN | |